

des experts des universités et des instituts de recherches du monde entier. Lors de la session de la Commission du développement social, le Canada a également parrainé la Déclaration des droits du déficient mental, qui a été ultérieurement adoptée par l'ECOSOC et par l'Assemblée générale, la décision de cette dernière ayant été vivement appuyée par le Canada.

La Commission de la condition de la femme, dont le Canada fait également partie, ne s'est pas réunie en 1971 mais le fera au début de 1972. Bien que le Canada ne soit pas membre de la Commission de la population, il en a suivi les délibérations en sa qualité d'observateur. Lors de sa session biennale tenue en novembre 1971, la Commission a commencé d'organiser pour 1974 l'Année mondiale de la population et le Congrès mondial de la population dont on a respectivement étudié les suggestions portant sur les activités et le programme et sur l'ordre du jour; cette étude se poursuivra à la session du printemps de 1972 du Conseil économique et social. Le Fonds des Nations Unies pour les activités en matière de population a continué d'accroître et d'élargir ses nombreuses activités dans le domaine de la démographie, de la population et de la planification familiale et de rallier les pays industrialisés et les pays en voie de développement. En 1971, les capitaux du fonds sont montés à quelque 28 millions de dollars américains, dont une contribution canadienne de deux millions.

Au cours de 1971, l'Organisation de l'aviation civile internationale s'est de nouveau penchée sur la question de la sécurité des passagers et de la piraterie aérienne. Le Canada et 54 autres États ont assisté à une conférence organisée par l'OACI à Guatemala en vue de modifier la Convention de Varsovie de 1929 ayant trait à la responsabilité du transporteur aérien à l'égard des passagers. La conférence a adopté un protocole, signé par 21 États dont le Canada, visant à accroître grandement l'indemnité des passagers aériens en cas de blessure ou de décès. En septembre, à Montréal, le Canada a participé à une autre conférence de l'OACI sur la piraterie qui a abouti à la signature de la Convention de Montréal prescrivant une peine sévère pour les responsables d'attaques physiques ou de sabotage sur un avion en vol. Au mois de novembre, un groupe de pilotes a, de sa propre initiative, transporté les délégués de plus de 80 pays, aux Nations Unies, de New York à Montréal, en vue de mettre l'accent sur la nécessité pour les États de ratifier les diverses conventions sur la piraterie aérienne.

L'année 1971 a également connu l'issue heureuse des négociations entre l'OACI et le gouvernement fédéral au sujet de la construction d'un nouvel immeuble de l'administration centrale de l'OACI à Montréal. Une fois que l'OACI eut choisi l'emplacement et l'immeuble, le gouvernement fédéral a consenti à verser une contribution annuelle de 1.1 million de dollars pendant une période de trente ans afin de défrayer le coût de location du nouvel immeuble qui pourrait être occupé à la fin de 1973.

Sous les auspices de l'Organisation intergouvernementale consultative de la navigation maritime, le Canada a participé, en novembre, à deux conférences tenues à Bruxelles concernant la création d'un fonds international pour la pollution marine par les hydrocarbures et l'adoption d'un accord sur la responsabilité relative au transport maritime de substances nucléaires.